

2011/3276 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 795 762 euros à la SA d'HLM pour l'Action Sociale (S.A.H.L.M.A.S. - siège social : 21, rue d'Aubigny à Lyon 3e), dans le cadre d'un programme de réhabilitation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Lyon, n° opération 60RPA001 vote et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme 2011-1 programme 00001, et autorisation de signature d'une convention de financement afférente à cette subvention. (Direction de l'Action Sociale - ?) (BMO du 22/02/2011, p. 0435)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

M. HEMON Pierre, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est un avis favorable de la Commission, mais je voudrais signaler qu'il y a un amendement car on a bénéficié du legs Lambotte d'un million d'euros qui viendra donc se défalquer aux 2,7 millions dans ce programme de rénovation pour les 4 premières résidences de personnes âgées. La Ville n'engagera donc qu'1,7 M€ grâce à ce legs qui va nous permettre d'avancer plus rapidement.

Je n'y suis pour rien ! Au début, on pensait acheter des boules « quiès » et on a vu que cela en ferait un peu trop !

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire que Mme Régine Lambotte nous a légué ses biens et que c'est suffisamment remarquable pour qu'on la salue, même si c'est très tard.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)